

Présence de l'Église en Haïti

À PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT*

Ce recueil de messages et documents de l'épiscopat haïtien vient à point nommé pour affirmer la présence de l'Église d'Haïti au milieu de son peuple. Ainsi peut s'ouvrir un débat sur cette présence, éclairant à la fois le mode de fonctionnement pastoral de cette Église et l'efficacité de son accompagnement du peuple haïtien en quête de liberté. Il est temps, en effet, de sortir Haïti du flou des informations qui relèvent plus du jugement que de la connaissance. Ainsi, nous assistons à un renouveau de publications sur la question haïtienne, qui permet enfin l'analyse et la confrontation, prélude à un débat démocratique. Les années 1980-1988 ici livrées au débat correspondent à une période particulièrement importante de l'histoire haïtienne, riche en signification, grosse d'espérance et pourtant tristement célèbre par la recrudescence de la brutalité et de la misère. Les documents de la Conférence épiscopale d'Haïti (C.E.H.) ici rassemblés demandent la description et l'analyse de tout le contexte, en particulier la dictature de Duvalier et la transition démocratique avortée. Ce livre de documents en appelle un autre d'histoire pour manifester la portée exacte de ces interventions officielles de l'épiscopat haïtien. En attendant et souhaitant la réalisation de ce travail, ce compte rendu voudrait ouvrir le débat posé par la présence de l'Église dans deux directions:

- la vie interne de l'Église d'Haïti;
- sa présence à l'histoire particulièrement bouleversée de la période.

Mais, auparavant, soulignons brièvement et fortement l'importance de la problématique haïtienne.

Haïti, autant par son histoire que par sa situation géographique, est au centre des plus grands débats modernes et contemporains. On a voulu voir un pays à part, marqué et marginalisé par sa faiblesse économique. Un pays dont on ne reçoit rien et sur lequel

* *Présence de l'Église en Haïti. Messages et documents de l'épiscopat 1980-1988*, Paris, S.O.S., 1988, 24 × 16, 351 p., 120 FF.

il est bon de s'apitoyer. Haïti renvoie à l'Europe et maintenant à l'Amérique du Nord l'image réelle des grandes découvertes et de la colonie, de l'actuelle dépendance culturelle et économique qui caractérise notre aujourd'hui. Bref, témoin de l'Afrique et de l'Europe, Haïti n'est pas à part sur le continent américain mais à la jointure exacte de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Latine. L'enjeu de la présence de l'Église en Haïti signifie la constatation de l'échec de la première évangélisation et la promotion d'une nouvelle évangélisation reprise sur frais nouveaux.

I. - La vie interne de l'Église d'Haïti

Lors de sa conférence de lancement de ce livre à Paris, le 1^{er} septembre 1988, Mgr François Gayot, archevêque du Cap haïtien et président de la C.E.H., l'un des auteurs de l'ouvrage, affirme qu'il représente «le produit central de la réflexion pastorale des évêques». L'Église parle au nom de sa «compétence évangélique, en tenant compte de l'articulation du Royaume de Dieu et de l'histoire». La pastorale sera définie comme «l'action de l'Église confrontée à un monde donné et à un moment déterminé». Cette évangélisation s'accompagne de la promotion de l'homme «au nom du témoignage, de la communion et du service» au moment précis où «le tissu social haïtien est lacéré».

1. *La place des documents épiscopaux dans la vie concrète de l'Église d'Haïti*

La brièveté des notices de présentation de chacun des textes ici publiés ne permet pas, comme le souhaite Mgr Gayot, «le partage avec les églises sœurs», car Haïti demande un tel dépaysement que ces textes appellent une mise en site et une analyse des contextes, comme «la terre sèche appelle la pluie» (cantique haïtien). Mais nous pouvons d'ores et déjà en étudier la diffusion et la fréquence. En effet, ces 50 textes, de longueur et de confections différentes, représentent, comme l'a compté Mgr Gayot, une intervention tous les deux mois. Il s'agit d'un effort considérable, dont nous sommes en droit de nous demander s'il a été payé de retour. Dans un pays montagneux, fortement cloisonné, à l'immense majorité paysanne et analphabète, le texte doit-il être «le moyen privilégié» de l'intervention épiscopale? Si l'on considère que plusieurs paroisses fort étendues, à la campagne comme à la ville, dépassent les

100.000 habitants, comment faire accéder au texte la majorité, sinon l'ensemble des fidèles? Il faut plusieurs semaines pour recevoir les documents au centre des paroisses et plusieurs autres pour les communiquer aux communautés chrétiennes. Certes, les radios indépendantes, et spécialement Radio-Soleil, la radio catholique, s'en emparent et les publient souvent in extenso, mais un document épiscopal peut-il être vraiment transmis par des médias qui en opèrent à la fois une banalisation et une réduction?

On peut aussi s'interroger sur l'influence réelle de la radio hors des villes. Le choix de ce moyen d'intervention ne privilégie-t-il pas finalement la ville par rapport à la campagne, en accord avec la structure historique de domination et de marginalisation paysanne en Haïti? D'autant plus que la longueur du texte, son caractère naturellement solennel de déclaration publique qui s'adresse non seulement aux fidèles mais aux hommes de bonne volonté, et finalement son architecture intellectuelle pensée en français, parfois très difficilement traduite en créole, sont des obstacles non négligeables à une bonne réception par le peuple de Dieu. Le moyen demeure important, même s'il exige un effort pédagogique sérieux, mais il ne peut remplacer la prédication évangélique ou catéchétique accompagnée du commentaire des événements locaux ou nationaux, à la manière déjà ancienne de Dom Helder Camara ou, plus récemment, de Mgr Romero. Il ne peut non plus remplacer les visites, surtout sur les lieux de nombreux drames où se forge l'avenir d'Haïti, et spécialement les visites aux victimes et à leurs familles. Ainsi une déclaration épiscopale qui eut un écho remarquable en Haïti relève le défi d'une arrestation arbitraire, celle d'un responsable catholique, Gérard Duclerville, le 27 janvier 1983 (p. 47-50).

La grande fréquence de ces déclarations pose la question des silences ou des raisons de périodes parfois longues d'un silence qui devient d'autant plus significatif qu'il est inhabituel. Dans son introduction (p. 5-9), Mgr Gayot s'en explique: «Le motif déterminant de ce silence réside... dans la volonté délibérée de ne rien publier.» Il continue en citant deux réflexions de Mgr F. Poirier, archevêque de Port-au-Prince, qui datent de 1950. Le problème de la dictature duvaliériste est ainsi posé, non sans analogie avec la problématique ouverte par l'accession du nazisme au pouvoir. On ne peut comprendre le débat actuel de l'Église d'Haïti sans rendre compte de ce silence, spécialement de 1966 (ordination épiscopale des évêques haïtiens, cf. p. 10) à la fin décembre 1980. En effet le peuple de

Dieu, les hommes de bonne volonté et les Églises sœurs n'ont pas été saisis en temps opportun de l'incompatibilité radicale entre le service de la dictature et le service de l'Évangile. Cette non-dénonciation a permis la mise en place d'un système qui continue de dégrader les consciences au point que le meurtre est aisément justifiable par ceux qui détiennent le pouvoir. Plus encore, le pouvoir duvaliériste a considéré ce silence comme une victoire, qui a permis de mettre, selon la formule de Laënnec Hurbon, «l'imaginaire sous contrôle» (voir le livre de François Duvalier, *Mémoires d'un leader du Tiers Monde*¹, qui porte sur la période de 1966 et les négociations d'alors avec le Vatican). Il aura fallu attendre le 24 septembre 1988 pour trouver une condamnation explicite du macoutisme dans un document épiscopal. Certes ce débat est difficile et douloureux, mais il ne pouvait être passé sous silence, car il commande la vie de l'Église d'Haïti et sa possibilité d'intervention dans la société pour de nombreuses années encore.

2. Constitution et réception de cette parole épiscopale en Haïti

Les documents publiés sont de nature et d'occasion fort diverses. Cette diversité même invite à réfléchir. Dans le cadre de cette brève présentation, on peut relever quelques critères d'efficacité :

— Les textes au plus près et au plus juste d'un événement national ont eu un très large écho. Les critères d'efficacité sont la brièveté, la rapidité d'intervention, l'attention aux personnes, spécialement aux victimes. Pendant la dictature duvaliériste, la déclaration épiscopale était bien souvent le signe de la rupture, de la dénonciation que d'autres instances ne pouvaient plus faire — à commencer par le message de Noël 1980, qui ouvre ce livre. Les journalistes capables de dénonciations courageuses venaient d'être arrêtés ou expulsés. Les textes groupés dans la rubrique «Événements» relèvent pour la plupart de ces critères. Soulignons simplement, outre le texte cité à propos de Gérard Duclerville, les interventions après l'expulsion de 3 prêtres (p. 139) et la condamnation des violences autour des élections de novembre 1987 (p. 321-327).

— Les documents en écho d'un débat instauré dans l'Église relèvent de critères d'efficacité aisément discernables selon deux modalités : — les participants du débat préalable deviennent autant de relais actifs des déclarations épiscopales qui apportent une sorte de sceau à ces problématiques ; — les débats préparatoires permettent à la

1. Paris, Hachette, 1969.

Conférence épiscopale une meilleure information et une meilleure appréciation des enjeux d'une prise de position ecclésiale face à une conjoncture donnée.

Cela a été très souvent l'occasion de messages reçus et écoutés, propagés de bouche à oreille et générateurs de problématiques ouvertes. Ainsi du premier message qui ouvre le livre pour Noël 1980: il reprend avec force la protestation de la Conférence haïtienne des religieux pour rompre le silence autour des arrestations de novembre 1980 (p. 19-25). De même les messages préparés en symposium comme «L'Église c'est nous; nous c'est l'Église» (p. 33-41) en 1982 et celui de 1986: «Donnons-nous la main; il faut que cela change» (p. 247-257). Beaucoup de messages de Noël sont de la même écriture, directe et simple, comme spécialement le message sur la condition paysanne du 24 décembre 1986 (p. 259-266), où les évêques demandent pardon aux paysans pour les avoir «ignorés et méprisés».

Ce sont les mêmes critères du reste qui ont fait la force du message du Pape Jean-Paul II, le 9 mai 1983, résumé immédiatement par la foule: «Il faut que quelque chose change ici» et «Il faut que les pauvres reprennent espoir». Le pape a en effet repris les termes même du symposium de l'année 1982, une parole forgée dans la rencontre des communautés d'Haïti, réfléchi par des théologiens et signée par les évêques d'Haïti.

Ainsi la réception d'un texte par le *sensus fidei* nous renvoie aux modes de préparation et d'élaboration des documents. Par là se révèle la structure synodale de l'Église, où chacune à leur place les différentes instances peuvent dialoguer pour préparer les voies d'un consensus et d'une prise de parole de l'Église forgeant son unité.

Il y a eu, en effet, des débats sans résultats autour de la démocratisation de l'Église en Haïti. Le vrai danger manifesté par la dictature elle-même, — mais danger permanent en Haïti et ailleurs — est celui d'une mondanisation des structures de gouvernement de l'Église à tous les niveaux. Si l'Église perd son caractère dialogal, dialogique et synodal, elle tombe dans le piège d'une division, orchestrée par les maîtres du pouvoir civil ou militaire, entre les tenants d'une démocratie dans l'Église et les acteurs d'une oligarchie quelle qu'elle soit. Ainsi les différentes communautés de fidèles, les instances de réflexion théologique, les acteurs compétents des différents mouvements et services de l'Église peuvent mettre en place une sorte de structure synodale permanente qui permet à l'épiscopat d'être à sa vraie place.

A contrario, des réflexions hâtives, effectuées hors des débats ouverts, ont manqué leur but, comme la clarification sur l'Église populaire dans un contexte de très forte répression, le 29 août 1987 — moins d'une semaine après l'attentat de Freycineau, qui visait des religieux et des laïcs proches de mouvements de jeunes et des communautés ecclésiales de base (p. 305-311) — et, plus récemment encore, le 8 octobre 1988. On peut dire, sans exagération, que le débat entier est devenu plus polémique et plus embrouillé, car l'interrogation réelle et vitale de l'Église d'Haïti, exprimée de façon gauche et imprécise, n'a pas été entendue.

De même, quelle n'a pas été la surprise d'apprendre à la radio par le biais d'une déclaration épiscopale la mise à pied du personnel de la mission d'alphabétisation de l'Église! C'est le texte qui, malheureusement, clôt le livre (p. 343-346). Une mesure qui reçoit la publicité d'un texte épiscopal. D'autant plus que le dialogue préparatoire, semble-t-il, n'a pas été effectué². Il n'y a pas dans ce document d'explication précise de cette mesure. Du coup, toutes les interprétations sont possibles, même celles qui nuisent le plus à l'Église. Dans sa conférence du 1^{er} septembre 1988, Mgr Gayot s'est plus longuement étendu sur les raisons propres de cette intervention, mais c'était à Paris. Quand le débat pourra-t-il être sereinement ouvert et les leçons de l'expérience tirées ensemble par une véritable reprise de la campagne d'alphabétisation?

II. - La présence de l'Église d'Haïti à l'histoire en train de se faire

C'est pour mesurer au mieux cette présence dans l'histoire et mettre à sa juste place l'apport spécifique de la Conférence épiscopale d'Haïti qu'un autre travail d'analyse est requis. Deux situations extrêmement différentes sont mises en accolade dans ce livre: avant et après le 7 février 1986.

— Avant le départ du dictateur:

L'effort d'intervention de la C.E.H. a été extrêmement positif pour l'ensemble du peuple d'Haïti et aussi pour donner forme et élan à la protestation d'abord confuse contre le duvaliérisme. L'Église alors faisait son unité en forgeant les armes du combat contre la

2. Voir le dossier publié dans *Haïti Information libre* n° 33 (juin-juillet 1988), 24, rue de Crémieux, F-75012 Paris.

dictature. Comme les autres institutions avaient été laminées depuis François Duvalier, l'Église est devenue, spécialement de 1980 à 1986, le seul espace possible pour une parole libre et ouverte. Dans ce cas, la C.E.H. confirme cet espace, le maintient solidairement ouvert. Les hommes de bonne volonté deviennent partie prenante de cet espace.

Cependant, malgré cette avancée unique qu'il faut saluer avec force, certains aspects du message global n'ont pas eu la portée et la fécondité souhaitées, en particulier les grands textes de 1983 et 1986 autour de la charte fondamentale de l'Église d'Haïti pour la promotion humaine, qui reste une référence dans ce domaine³. Il me semble, aujourd'hui, qu'il a manqué à ces déclarations la prise en compte du processus concret du changement politique. Certes ce manque renvoie à l'absence de vie politique nationale, conséquence de la dictature elle-même. Mais, sans outrepasser son rôle, par mode de suppléance, l'Église pouvait dénoncer les causes concrètes du mal et, éventuellement, déclencher des campagnes contre la corruption ou contre la torture pour éclairer et éveiller les consciences. Les déclarations ont semblé un peu trop théoriques et d'une théorie qui ne venait pas de l'expérience haïtienne mais de l'expérience européenne.

Or c'est peut-être ce pari que pouvait et peut tenter l'Église dans la période après Duvalier.

— Après le départ du dictateur :

Depuis 1986, Haïti a connu une période remarquable de liberté d'expression. L'Église n'était plus la seule voix des sans-voix; elle parlait à égalité avec d'autres. D'autre part, l'épiscopat n'est plus seul à parler pour ou de l'Église. Il semble que la nouvelle problématique n'est pas admise aisément par les évêques, qui continuent à s'exprimer selon la problématique précédente. Il ne s'agit plus tant d'affirmer que de prendre en compte une parole multiple, parfois contradictoire, dont les chocs internes sont source d'éclaircissement. La structure synodale de la parole est ici absolument nécessaire pour correspondre à la soif démocratique de la société. L'Église n'a pas tout à dire en ce qui concerne les problèmes culturels, sociaux et politiques; elle a principalement deux missions, la première essentielle, la seconde conjoncturelle :

— Déchiffrer les signes des temps et nommer la réalité éclairée par la Parole de Dieu. Ainsi dans le brouillard soigneusement entre-

3. P. 73-92, mais voir aussi p. 111 ss; 121 ss; 219 ss; 59 ss; 279 ss, etc.

tenu par le nouveau pouvoir post-duvaliériste, une clarification était nécessaire pour éviter toutes les confusions. Cela a été fait le 4 décembre 1987 (p. 325-327) et le 24 septembre 1988. Mais n'était-ce pas trop tard? Que dire du silence prolongé pendant toute l'expérience Manigat (février-juin 1988)? Les prises de parole répétées ont souligné ce silence, alors que la situation passablement embrouillée nécessitait une intervention simple permettant de répondre à la question: «Sommes-nous oui ou non dans le cadre démocratique annoncé par la charte du passage à la démocratie?» (cf. n. 3).

— Ouvrir de par son crédit moral le plus large débat permettant aux autres secteurs de la société civile de définir les objectifs et les stratégies d'une véritable transition démocratique.

Ne plus tout dire, mais permettre que tout soit dit: dans ce déplacement peut se lire le changement interne d'une Église qui n'oublierait pas la kénose du Seigneur.

Devenue Église des pauvres par vocation, par enracinement et aussi par la mise en place d'une ecclésiologie synodale, l'Église d'Haïti pourra permettre ce que la situation urgente exige: la fécondation mutuelle de tous les secteurs qui souhaitent la démocratie et de la paysannerie marginalisée, où l'Église, bien souvent seule, est présente.